

# **COMMUNIQUÉ**

## **Samedi 3 mai 2025**

### **Maison médicale de Morillon : Une offre de soins maintenue durant l'intersaison.**

Au terme de cette deuxième saison hivernale, la Maison de santé de Morillon adapte son fonctionnement pour l'intersaison. Depuis le 3 avril dernier et jusqu'à l'été prochain, la maison médicale est ouverte du **lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h, uniquement sur rendez-vous**. Le secrétariat étant fermé les mardis et vendredis après-midi, nous vous invitons à éviter ces créneaux pour vos prises de rendez-vous.

Installées depuis 16 mois sur Morillon, les Docteurs Ondine PONSOT et Fiona CHANUT ont rapidement constitué une patientèle importante. Conscientes des besoins locaux, elles assurent également le traitement des urgences d'autres patients ne pouvant être suivi par leur médecin traitant.

Or, les évolutions récentes de la présence médicale sur la vallée du Giffre et le manque de médecins sur l'ensemble de la Haute-Savoie impliquent le report d'une patientèle toujours plus importante sur la maison de santé de Morillon.

Dans cette situation, si l'équipe médicale assure les visites d'urgence et les consultations régulières obligatoires des patients ne relevant pas de sa patientèle, elle ne peut subvenir de façon pérenne aux besoins de l'ensemble du territoire. Déjà saturée, la patientèle de la maison de santé de Morillon ne peut intégrer de nouveaux patients réguliers que de façon ponctuelle, en fonction des disponibilités.

Fière d'avoir consolidé la présence médicale sur la commune, l'équipe municipale de Morillon tient à la préserver. Pour ce faire, elle rappelle que la désignation d'un médecin traitant n'est pas automatique et doit faire l'objet d'un accord exprès entre le patient et le praticien, lequel n'est pas tenu de l'accepter.

Actuellement saturée, l'équipe médicale de Morillon peut accepter de nouveau patient en tant que médecin traitant uniquement de façon ponctuelle pour renouveler la patientèle. De même, il est rappelé que l'équipe médicale traite en priorité sa patientèle. Les patients suivis par d'autres médecins ne seront traités qu'en cas d'urgence ou de nécessité imposée par leur état de santé, et en fonction des disponibilités.

Pour tout besoin de soins non programmés, nous vous invitons à consulter les documents émis par la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) Portes du Soleil – Grand Massif, consultables sur la page dédiée à la maison de santé sur le site Internet de la mairie de Morillon.

La pérennisation de l'offre de soins sur Morillon est garantie grâce à la réelle collaboration entre la Commune et l'équipe médicale. Conscientes de la problématique de la situation médicale sur le territoire, elles tiennent à vous rappeler que la maison de santé de Morillon n'est pas en capacité de répondre aux besoins de tous les habitants de la vallée.